CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
MONTÉE IMPOSSIBLE

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	415
Moto-Club	LA CROIX BORSAT
N° d'affiliation	0473
Date	08/10/2017
Lieu	LA CROIX BORSAT
Organisateur technique	ROCHE PAUL
Adresse	CHAMPAILLARD
E-mail	rochepaulxborsat@orange.fr
Téléphone	04 74 03 09 69 / 06 85 81 19 64

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	ASTIER JOEL	Licence : 002451
Délégué FFM (Président du Jury)	MARQUEZ JOSE	Licence : 016581
Membre du Jury	BESSON GERARD	Licence : 003824
Membre du Jury	BERNARD MICHEL	Licence : 003604
Commissaire technique responsable	SCHICKEL Jean-Marc	Licence :
Responsable du chronométrage	DEREPIERRE MAUD	Licence :
Responsable du parc coureur	DESFLACHES DOMINIQUE	Licence : 286562

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Prototype

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➲ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	150 €	6ème	60 €	11ème	20 €	16ème	20 €	21ème	20 €
2ème	125 €	7ème	50 €	12ème	20 €	17ème	20 €	22ème	20 €
3ème	100 €	8ème	40 €	13ème	20 €	18ème	20 €	23ème	20 €
4ème	80 €	9ème	30 €	14ème	20 €	19ème	20 €	24ème	20 €
5ème	70 €	10ème	20 €	15ème	20 €	20ème	20 €	25ème	20 €

Aucune indemnité financière supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être sollicitée par le coureur.

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... CHAMBOST MARC

Nombre de secouristes .....

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... VILLEFRANCHE/GLEIZE

Temps de trajet (en min) ..... 30 MINUTES 8

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... LA CROIX BORSAT

Adresse ..... 69870 LAMURE SUR AZERGUES

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 193 M

Largeur minimum de la piste ..... 6 M

Nombre d'OCP* 12

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 18/07/2017	Date : 04 SEP. 2017	Date : 05/09/2017
MC CROIX BORSAT LAMURE / AZERGUES	LIGUE MOTOCYCLISTE RHONE-ALPES 18 Chemin de l'Ile Neuve Z.A. de l'Ileuve 26600 LA ROCHE DE GLUN Tél. : 04 75 55 22 50	Numéro : 17/0866

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 415
Moto-Club..... La Croix Borsat
N° d'affiliation..... 0473
Lieu..... La Croix Borsat

Date ---------- 07 et 08 octobre 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
samedi	7/10			
17h00	20h00	**Contrôles administratifs**	Toutes	3h00
17h00	20h00	**Contrôles techniques**	Toutes	3h00
Dimanc	8/10			
6h45	7h30	**Contrôles administratifs**	Toutes	45mn
6h45	7h30	**Contrôles techniques**	Toutes	45mn
8h00	10h00	**Montée 1**	Toutes	2h00
10h00	12h00	**Montée 2**	Toutes	2h00
12h00	13h30	**Repas**		
13h30	15h00	**Montée 3**	60 Pilotes	1h30
15h00	16h30	**Montée 4**	60 Pilotes	1h30
16h30	17h00	**Entracte**		
17h00	18h30	**Finale**	20 Pilotes	1h00
18h30	19h00	**Remise des Prix**		0h30